

## COMPTES RENDUS CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 20 JUIN

NOM	PRENOM	Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
TEURNIER	Jean	x			
KEFIFA	Alain	x			
BONNET	Morgane	x			
LAMBERT	Bernard	x			
MARTINEAU	Karine		x		<i>Cécilia Kermarrec</i>
GO	Dominique	x			
BONNET	Geneviève		x		<i>Bernard Lambert</i>
BOSCAROLO	Sylvain			x	
KERMARREC	Cécilia	x			
BAZIN	Léonie	x			
PADIOLEAU	Anne	x			
BARJOLLE	André	x			
BLAIS	Ophélie	x			
BULTEAU	Wilfried	x			
LEFEBVRE	Florine	x			
KERVICHE	Julien	x			
FONTIN	Stéphanie	x			
SOURISSEAU	Bernadette	x			
CHALLE	Laurent	x			<i>Arrivée 19h07</i>
BABONNEAU	Pierrick	x			
MASSE	Sylvain	x			<i>Arrivée 19h21</i>
GUILLERMO	Michèle	x			
DUPRE	Michel		x		<i>Pierrick Babonneau</i>

Nombre de conseillers en exercice : 23

Secrétaire de séance	<b>Wilfried Bulteau</b>
Date de convocation	<b>15/06/2023</b>
Début de séance	19h03
Fin de séance	20h18

Ordre du jour
---------------

Tirage au sort des jurés d'assises

Approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget communal 2022

Affectation du résultat 2022

Vote du budget supplémentaire

Vente d'une cellule commerciale

Approbation du projet pôle sportif

Approbation de la convention CCSL pour la réalisation d'un documentaire dans le cadre du PCT

Désignation des délégués CCAS

Désignation des commissaires CCID

Désignation des délégués CST

Approbation du compte administratif
-------------------------------------

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M Jean Teurnier, Maire, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2022 dressés par M. ARRAITZ, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité :

1°) Donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

	Résultat 2021	Affectation 2022	Résultat 2022	Résultat cumulé
<b>Investissement</b>	504 370,67		- 4 674,60	499 696,07
<b>Fonctionnement</b>	474 633,30	374 633,30	623 881,27	723 881,27
<b>Global</b>	<b>979 003,97</b>	<b>374 633,30</b>	<b>619 206,67</b>	<b>1 223 577,34</b>

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications de la balance 2022 établie par Monsieur le Receveur Municipal relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

5 ) Décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement 2022 comme suit :

**Section fonctionnement**

Résultat de l'exercice	623 881,27 €
Résultats antérieurs reportés	<u>100 000,00 €</u>
Résultat à affecter	723 881,27 €

**Section Investissement**

Solde d'exécution cumulé d'investissement	499 696,07 €
Solde des RAR	<u>639 948,51 €</u>
Besoin de financement	- 140 252,44 €

**Affectation**

En investissement (1068)	723 881,27 €
--------------------------	--------------

Budget communal – Budget supplémentaire
---

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
VU :**

Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants,  
L'instruction budgétaire et comptable M14,  
La délibération du 6 avril 2023 relative à l'adoption du budget primitif 2021 du budget annexe de l'Étincelle,  
Le projet de budget supplémentaire de la commune,

**CONSIDERANT :**

Qu'il y a lieu d'ajuster les crédits ouverts au budget primitif 2023 du budget communal,  
Qu'il y a lieu de reprendre les résultats de clôture 2022 du budget communal

**APRES EN AVOIR DELIBERE :**

1.- adopte le budget supplémentaire pour l'exercice 2023 du budget communal arrêté tant en dépenses qu'en recettes à :

<b>Investissement</b>			
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	
<i>Compte 2031</i>	123 841,31 €	499 696,07 €	<i>Compte 001</i>
<i>Compte 2135</i>	300 000,00 €	723 881,27 €	<i>Compte 1068</i>
<i>Compte 2158</i>	10 000,00 €	- 579 736,03 €	<i>Compte 1641</i>
<i>Compte 2183</i>	12 000,00 €		
<i>Compte 2313</i>	198 000,00 €		
<b>Total</b>	643 841,31 €	643 841,31 €	

<b>Fonctionnement</b>		
	<b>Dépenses</b>	<b>Recette</b>
<i>Compte 6411</i>	-10 000,00 €	- €
<i>Compte 6574</i>	10 000,00 €	- €
<b>Total</b>	- €	- €

2- D'attribuer aux associations Jardins d'Esia et Terres en vie une subvention d'un montant de 1 000 € chacune

Vente d'une cellule commerciale
---------------------------------

Par un courriel en date du 24 avril 2023, les actuels exploitants de la boulangerie ont fait une proposition d'achat d'un montant de 200 000 € HT.

Lors de la réhabilitation du centre bourg et la création des cellules commerciales, les élus avaient adopté, par une délibération n°0320-23, en date du 5 mars 2020, un prix de vente d'un montant de 170 060 € HT.

Les services des domaines avaient également été saisis pour une demande d'évaluation en date du 4 octobre 2022. L'avis rendu présentait une valeur vénale de l'ordre de 216 000 € HT.

Pour mémoire, par une délibération Del-1022-04, en date du 7 octobre 2022, le conseil municipal a institué un périmètre de sauvegarde des commerces et un droit de préemption commerciale concernant la zone suivante :



Il est demandé aux élus :

- D'approuver le plan de financement susvisé, concernant, la rénovation des tennis, la réhabilitation du gymnase et des vestiaires,
- D'autoriser le maire ou les adjoints concernés, finances et sport, à lancer toutes les procédures nécessaires à la réalisation des travaux (études, diagnostics, marchés publics...)
- D'autoriser le maire ou les adjoints susmentionnés à solliciter des subventions dans le cadre de la réalisation de ce projet

Convention CCSL – Réalisation d'un documentaire

La Communauté de Communes Sèvre et Loire exerce la compétence culture et dispose d'un Projet Culturel de Territoire (PCT). À ce titre, elle est attachée à développer des actions culturelles pour le plus grand nombre et à fédérer les acteurs du territoire. Par conséquent, la Communauté de communes Sèvre & Loire est amenée à présenter un programme d'action culturelle dont les partenaires sont diversifiés : département, DRAC, communes, etc.

La convention est établie dans le cadre de la réalisation d'une vidéo de 25 à 30 minutes, faisant partie du programme opérationnel 2022-2023 du PCT (Axe 1.7) conduit par la CCSL. Le thème choisi est :

Le Patrimoine culturel immatériel : les métiers rares ou atypiques du vignoble Nantais du territoire de la CCSL.

Ce programme est coconstruit par le service PCT de la Communauté de communes Sèvre & Loire et l'Association « Les Locaux », située sur la Commune du Loroux Bottereau, en référence à la convention P-AT/CULTURE/PCT/C-2301-02 établie à cet effet entre l'Association « Les locaux » et la Communauté de communes Sèvre & Loire. Le service Projet Culturel de Territoire, en tant que maître d'ouvrage, prend en charge les dépenses liées à ce projet et sollicite des participations financières auprès des différents partenaires :

- 11 communes de la Communauté de communes SÈVRE ET LOIRE
- Le Conseil Départemental de Loire-Atlantique
- La Direction Régional des Affaires Culturelles des Pays de la Loire

Le budget prévisionnel pour la réalisation de ce documentaire est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Écriture, premières rencontres et pré-production	1 200,00	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOIRE-ATLANTIQUE	3 250,00
Réalisation - Tournage de 5 portraits	6 600,00	DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DES PAYS DE LA LOIRE - DRAC	3 088,00
Post-production (montage, mixage podcast, photo)	1 800,00	COMMUNAUTE DE COMMUNES SEVRE ET LOIRE - CCSL	5 512,00
Restitution et rencontre ateliers	1 500,00	11 COMMUNES DE LA CCSL	1 100,00
Frais de déplacement	350,00		
Exposition photos autour du documentaire	1 000,00		
Communication	500,00		
<b>TOTAL</b>	<b>12 950,00</b>		<b>12 950,00</b>

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer cette convention.

## Désignations des délégués CCAS et CCID

		Nom	Prénom
CCAS	Président	Teurnier	Jean
	Vice-président	Kermarrec	Cécilia
	Membre	HALLEREAU	Thérèse
	Membre	AUCOIN	Patrice
	Membre	VAN DAELE	Eric
	Membre	RIVET	Françoise

		Nom	Prénom
CCID	Président	Go	Dominique
	titulaire	Lambert	Bernard
	titulaire	Teurnier	Jean
	titulaire	Babonneau	Pierrick
	titulaire	Barjolle	André
	titulaire	Kefifa	Alain
	titulaire	Voisine	Joseph
	titulaire	Bulteau	Daniel
	titulaire	Martineau	Karine
	Suppléant	Massé	Sylvain
	Suppléant	Bonnet	Morgane
	Suppléant	Padioleau	Anne
	Suppléant	Kermarrec	Cécilia
	Suppléant	Bulteau	Wilfried

Désignations des délégués CST

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1,

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2 et 4,

Vu la délibération n°0522\_05 portant fixation des représentants du CST

Considérant le renouvellement du conseil municipal suivant les élections du 14 mai 2023,

Considérant l'élection d'un nouveau maire par une délibération n°220523\_01 en date du 22 mai 2023,

Considérant la nécessité de désigner de nouveaux représentants de la collectivité au sein du comité social territorial,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

1. **FIXE** le nombre de représentants titulaires de la collectivité à 3 (et un suppléant),
2. **DESIGNE** : les représentants de la collectivité suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Jean Teurnier, Maire et Président du CST	Bernard Lambert
Julien Kerviche	
Michèle Guillermo	

Le Maire,  
Jean Teurnier

Le secrétaire de séance  
Wilfried Bulteau